

Avancement des travaux de la plateforme Prévention des inondations du plan Loire

A titre liminaire il est rappelé que par sa délibération du 4 mars 2010, le Comité Syndical avait souligné « l'apport du dispositif « plan fleuve », en l'occurrence le plan Loire grandeur nature 2007-2013, notamment parce que :

- La coïncidence entre le territoire pertinent d'intervention (à savoir le bassin fluvial), la contractualisation entre les principaux acteurs (y compris les acteurs de bassin dans le cadre du CPIER Loire) et le niveau interrégional de programmation (avec l'apport structurant du PO Loire), s'avérait un important facteur de cohérence à l'échelle du bassin de la Loire et de ses affluents ;
- la concentration sur un nombre limité de plates-formes thématiques, ainsi que l'accroissement des efforts consentis au titre de l'animation de ces dernières, pouvaient contribuer, progressivement mais substantiellement, à l'atteinte des objectifs de lisibilité et de visibilité de la stratégie poursuivie comme des opérations réalisées ou projetées ;
- l'intensification des approches partenariales, comme le recours approprié à des maîtrises d'ouvrages à l'échelle du bassin ou de sous-bassins, pouvaient constituer des voies d'action efficaces, en réponse notamment à des besoins de concentration de moyens et d'économies d'échelle. »

Cette position a été constamment réaffirmée depuis lors. C'est dans cet ordre de considérations que s'inscrit l'intention exprimée par le Président de l'Etablissement, dès 2011, « d'engager une réflexion de type prospectif sur la macrorégion fluviale « Loire et affluents », dans la perspective d'un renforcement de l'implication partenariale des collectivités territoriales dans la période de référence 2014-2020 ». On citera également cet extrait du compte rendu d'activités présenté au comité lors de sa séance du 14 novembre dernier : « Dans ce contexte, les trois générations de plan Loire me semblent apporter la preuve que des avancées conventionnelles, s'appuyant sur des démarches multipartenariales, peuvent apporter des éléments de réponse concrets face aux besoins constatés. J'ai bien noté les indications fournies dernièrement par les représentants de l'Etat, visant à « prendre rang » pour un éventuel plan Loire 4, malgré les incertitudes de la future contractualisation et du contour des programmes européens pour la période 2014-2020. Comme il l'avait fait pour la configuration de l'actuel plan Loire, notre Etablissement s'attachera à valoriser le caractère structurant et l'effet levier décisif du soutien de l'Europe, également à être force de propositions innovantes en termes de voies et moyens d'action. Cela, avec un attachement réitéré à la participation des parties prenantes, au premier rang desquelles les collectivités territoriales, dans une logique de concertation renforcée, pouvant s'ouvrir à des initiatives de co-construction porteuses d'engagements durables. »

Depuis lors, la commission inondation plan Loire du comité de bassin du 27 novembre à Orléans et la 6ème réunion de la plateforme prévention des inondations du 28 novembre à Tours, ont été l'occasion d'évoquer les dispositions actuellement envisagées dans la perspective d'une poursuite du plan Loire.

I Réunion de la commission inondation plan Loire du comité de bassin (Orléans 27 novembre 2012)

Lors de cette réunion, présidée par M. Christophe DOUGÉ, un document préparé par les services de la DREAL Centre a été présenté à la commission. Intitulé « Plan Loire grandeur nature : préparation des suites au plan Loire III » il souligne « l'attachement » à ce plan d'un certain nombre d'acteurs (dont l'Etablissement), mais pose la question de sa poursuite dans la

mesure où « *tous les thèmes historiques du plan sont désormais encadrés d'un point de vue réglementaire* ». Dans le même temps, il évoque la complexité de l'organisation et des procédures et la difficulté à assurer un pilotage stratégique. Il présente ensuite un bilan sommaire des actions conduites sur chacun des grands thèmes du plan, en affirmant que « *l'entrée des actions par thèmes aboutit à un cloisonnement et une dispersion des financements sur le bassin et qu'il en résulte des difficultés pour en mesurer l'efficacité* ». Sur la suite du plan Loire, il indique qu'« *en l'absence de cadre national précis et de directives de la part du ministère de l'écologie, la forme contractuelle que prendront les prochains plans grands fleuves n'est pas connue à ce jour* ». Soulignant toutefois qu'un certain nombre d'actions doivent être poursuivies, il fait état de démarches de réflexion engagées soit par les préfets au niveau des régions, soit dans le cadre des plateformes.

Plus particulièrement sur la thématique inondation est présentée une réflexion menée par la DREAL avec les services de l'Etat et développée dans un second document, en date de juin 2012, intitulé « *Politique de gestion du risque d'inondation sur la Loire endiguée* ». Il est indiqué que « *cette réflexion serait susceptible d'être reprise dans un plan Loire futur en articulation avec l'ensemble des démarches inondations existantes : directive inondation, PAPI, PPRI, études de vals, études de dangers...* ». Il s'agirait notamment de

- « *sortir des entrées thématiques actuelles... pour avoir des actions concentrées sur les secteurs présentant des enjeux... en priorité les TRI* »
- « *laisser la possibilité aux collectivités dynamiques ayant un projet analogue avec une analyse coût bénéfiques favorable de mener la même démarche en contractualisant un PAPI, en dehors de ces territoires; »*
- « *promouvoir une gestion multifonctionnelle du lit de la Loire et de l'Allier, au moins pour la partie classée en DPF... »*.

Enfin sur les travaux à mener, il est indiqué que la rédaction des documents stratégiques et contractuels devra s'appuyer notamment sur « *les propositions des pilotes de plateformes pour le contenu technique des actions à mener dans les 7 prochaines années dans une vision de long terme* »

A la suite de ces présentations des critiques ont été émises sur la manière dont était présenté « l'attachement » des partenaires au plan Loire, sur la restitution incomplète des interventions réalisées ou en cours au titre des différentes plateformes du plan Loire, sur le caractère unilatéral de ces propositions, sur les risques de démotivation qu'elles comporteraient pour les territoires non classés TRI, alors que tout territoire est territoire à enjeux, également sur le risque de mise en concurrence entre territoires, en lien avec la perte de la vision de bassin et l'exigence de solidarité à cette échelle.

Il a été rappelé par ailleurs qu'il existait non seulement une évaluation du précédent plan Loire, mais également un document stratégique validé en 2006 par l'ensemble des partenaires, qui gardait toute sa pertinence, sous réserve d'ajustements le cas échéant.

En conséquence il est apparu que les documents présentés ne devaient être considérés que comme une première contribution de la DREAL.

En conclusion il a été proposé que les membres de la commission soient invités à la conférence des acteurs du plan Loire qui devrait se tenir le 31 janvier à Tours, conférence dont l'objectif serait d'avancer dans la validation des grandes orientations d'un prochain plan Loire.

II 6^{ème} réunion de la plateforme prévention des inondations (Tours 28 novembre 2012)

On trouvera ci-joint le programme de cette réunion, accueillie dans la salle du conseil communautaire de Tour(s)plus, à laquelle ont participé 76 personnes, parmi lesquelles le SGAR de la région Centre et plusieurs élus de l'Etablissement.

Une première partie portait sur l'articulation des différents éléments de la politique nationale de prévention des inondations, présentés par des représentants de l'Etat: stratégie nationale (ministère de l'écologie), directive inondation (DREAL Centre), révision des PPRI (DDT du Loiret), sécurisation des digues (DREAL Centre).

Dans un second temps a été présenté un état d'avancement du volet prévention des inondations du plan Loire III, d'abord global, par l'EP Loire (voir présentation jointe en annexe), puis par thèmes d'actions : animation, information préventive et sensibilisation, préparation à la gestion de crise, prévision et alerte, protection (complété par un bilan de la plateforme ouvrages domaniaux et sécurité), et enfin réduction de la vulnérabilité.

Sur chacun de ces thèmes, des maîtres d'ouvrages (Agglomération d'Orléans, Conseil général d'Indre et Loire, Conseil général du Loiret, Le Mans Métropole, Agglomération de Blois) sont intervenus en soulignant les apports du plan Loire, non seulement pour son appui financier mais aussi par la sensibilisation et la motivation qu'il générerait. L'utilité de l'appui méthodologique apporté par l'Etablissement a également été souligné par les intervenants.

On pourra se reporter au site du plan Loire www.plan-loire.fr pour consulter l'ensemble des présentations et interventions de cette journée, animée par le CEPRI.

Pour terminer, une discussion a été ouverte sur les perspectives pour la période 2014-2020. Sur ce point, on retiendra notamment les informations apportées par le Secrétaire général aux affaires régionales de la région Centre :

A ce stade le ministère de l'écologie a engagé des réflexions sur les suites qui pourraient être données au plan Loire, mais n'a pas encore donné d'instructions. Pour autant il a été nettement souligné que l'approche de bassin restait pertinente et devait être préservée, que le plan Loire était non seulement un outil de cohérence et de structuration du travail en commun auquel les partenaires étaient attachés, mais aussi un label d'excellence. En contrepartie l'étendue du bassin et la complexité des procédures liée en partie au grand nombre d'acteurs ne sont pas sans poser certaines difficultés, notamment de gouvernance. Quelles que soient les orientations qui seront fixées par le gouvernement, il convient d'engager un travail de réflexion sur les orientations et le contenu du futur plan Loire. A cet égard, un atelier sera organisé début janvier avec les acteurs et les pilotes de plateforme afin de proposer des lignes directrices qui seront ensuite soumises fin janvier à la conférence des acteurs du plan Loire. Ce travail d'élaboration doit se poursuivre au long de l'année 2013.

Le directeur de cabinet du Président de l'Etablissement est également intervenu pour rappeler que le plan Loire avait été initialement le point de sortie d'un conflit difficile sur l'aménagement de la Loire, et que dans ses évolutions il avait toujours été un cadre d'innovation. En particulier la préparation du plan Loire III avait permis d'élaborer dans une large concertation, y compris avec les associations et les chambres consulaires, un document stratégique qui restait d'actualité. Cette démarche avait ainsi conduit à l'obtention d'un programme opérationnel plurirégional Loire du FEDER qui a permis notamment la mise en place du volet Recherche/Données/Information et de la démarche novatrice de réduction de la vulnérabilité des activités économiques aux inondations. Il est essentiel qu'une relation de confiance se développe entre l'Etat et les collectivités dans une perspective de collaboration.

Pour conclure il a été indiqué que toutes les contributions à la construction du futur plan Loire seraient les bienvenues et que, s'agissant du thème prévention des inondations, l'Etablissement, animateur de la plateforme, pouvait utilement être un intermédiaire pour les rassembler.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical :

- ❖ D'acter l'avancement des interventions au titre de la plateforme prévention des inondations, tel que restitué lors de la 6^{ème} réunion de cette dernière, le 28 novembre 2012 à Tours,
- ❖ D'inviter les services de l'Etablissement à poursuivre leurs efforts visant, d'une part, à favoriser la remontée des besoins, des souhaits et des propositions des collectivités du bassin qui le souhaiteraient, d'autre part, de permettre qu'ils puissent être pris en considération dans les différents groupes de travail et instances de décision qui devraient prochainement être amenés à en connaître.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.



Plan Loire grandeur nature 2007-2013

6^{ème} réunion de la plateforme « Prévention des inondations »

Premier bilan opérationnel – Perspectives d'interventions 2014-2020

Mercredi 28 novembre 2012 – Salle du conseil communautaire
Communauté d'agglomération Tour(s)plus – 60 avenue Marcel Dassault – TOURS

Programme

9h15 – 9h45 : Accueil des participants

■ 9h45 – 10h00 : Ouverture des travaux

MISE EN ŒUVRE SUR LE BASSIN DE LA LOIRE ET SES AFFLUENTS DE LA POLITIQUE NATIONALE DE GESTION DU RISQUE INONDATION

- 10h00 – 10h15 : La stratégie nationale de prévention des inondations – *Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie*
- 10h15 – 10h30 : La directive inondation – *DREAL Centre*
- 10h30 – 10h45 : La révision des Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) – *DDT du Loiret*
- 10h45 – 11h00 : La sécurisation des digues – *DREAL Centre*
- 11h00 – 12h00 : Regards croisés et témoignages – *En présence de représentants de Régions, de Départements, de Villes, d'Agglomérations et de SICALA*

12h00 – 13h30 : Pause déjeuner sur place (salle des Commissions)

PREMIER BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS 2007 DANS LE CADRE DE LA PLATEFORME PREVENTION DES INONDATIONS DU PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE

- 13h30 – 13h50 : Vision d'ensemble – *Etablissement public Loire*
- 13h50 – 15h30 : Restitutions thématiques
Pour chaque thème, une présentation de l'EP Loire (5mn) sera suivie du point de vue d'un maître d'ouvrage (5mn) et d'échanges avec la salle (5mn)
 - Information préventive et sensibilisation – *Agglomération d'Orléans val de Loire*
 - Approches globales – *Etablissement public Loire*
 - Préparation à la gestion de crise – *Conseil Général d'Indre-et-Loire*
 - Prévision et alerte – *Conseil Général du Loiret*
 - Protection – *Le Mans Métropole*
 - Focus sur la plateforme « Ouvrages domaniaux de l'Etat et sécurité » – *DREAL Centre*
 - Réduction de la vulnérabilité – *Agglomération de Blois*

PERSPECTIVES POUR LA PERIODE 2014-2020

- 15h30 – 15h40 : Intervention de l'Etat – *SGAR Centre*
- 15h40 – 16h00 : Premiers éléments d'appréciation des collectivités
- 16h00 – 16h15 : Echanges avec la salle

SYNTHESE ET CONCLUSION

- 16h15 – 16h30 : Clôture de la journée – *CEPRI*

Journée animée par le CEPRI (Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation)



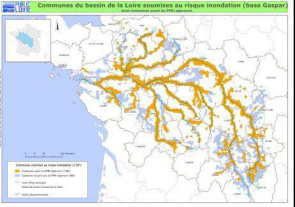
L'animation sur le thème de la Prévention des inondations est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le bassin de la Loire avec le Fonds européen de développement régional.





PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE - PREVENTION DES INONDATIONS
PREMIER BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS 2007

- Vision d'ensemble
- Restitutions thématiques
 - Information préventive et sensibilisation*
 - Approches globales*
 - Préparation à la gestion de crise*
 - Prévision et alerte*
 - Protection*
 - Focus sur la plateforme ODS*
 - Réduction de la vulnérabilité*



Le plan Loire 2007- 2013

- *Document stratégique interrégional*
- Contrat de projets interrégional Loire 2007-2013
 - *Etat*
 - *Régions:*
Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne, Centre, Languedoc-Roussillon, Limousin, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes
 - *Etablissement public Loire*
 - *Agence de l'Eau Loire-Bretagne.*
- Programme opérationnel plurirégional Loire FEDER

Contrat de projets interrégional Loire

- 6 grands projets dont 2 liés au risque inondation:
 - *Grand Projet « Prévention des inondations »*
 - *Poursuite des PAPI*
 - *Connaissance, études globales*
 - *Réduction de la vulnérabilité*
 - *Protection*
 - *Préparation à la mise en sauvegarde et aux secours*
 - *Grand Projet « Ouvrages domaniaux de l'Etat et sécurité civile »*
 - *Renforcement des levées de l'Etat*
 - *Restauration du lit domaniaux de l'Etat*
 - *Etudes et suivis globaux*

CPIER: Prévention des inondations

Objectifs: préservation des vies humaines et réduction des dommages directs et indirects dus aux inondations.

Critères de priorisation: efficacité, approche globale et concertée.

Résultats attendus :
prise de conscience du risque par le plus grand nombre
prise en compte explicite du risque à tous les niveaux
planification complète de la gestion de crise ;
réduction significative des impacts

CPIER: Prévention des inondations

- Recherche de la mise en évidence de pratiques exemplaires transférables.
- Attention portée à la mise en œuvre opérationnelle de la directive inondation européenne du 23 octobre 2007 (ajouté fin 2010)

Maquette financière
du Grand Projet Prévention des inondations du CPIER

Etat	Fonds Barnier	Agence de l'eau	Régions et EP Loire	TOTAL
10 000 000 €	32 000 000 €	1 000 000 €	35 998 000 €	78 998 000 €

• Soit 30% du total du CPIER

Programme opérationnel plurirégional
FEDER Loire

3 ambitions – 3 axes d'intervention

Ambition: Faire des vallées formées par la Loire et ses affluents, un territoire de développement durable tenant compte des **risques d'inondation** et de sécheresse, en prévenant leurs conséquences néfastes.

Axe 1: Renforcer la compétitivité ligérienne par la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire.

Programme opérationnel plurirégional
FEDER Loire

Ambition: Faire du bassin de la Loire une référence européenne en matière de gestion d'un grand fleuve et de son bassin versant, depuis les sources jusqu'à l'estuaire.

Axe 2: Stimuler la **recherche** et l'innovation ligérienne par le développement et le partage d'une connaissance globale, fondamentale et opérationnelle, du bassin de la Loire.

Programme opérationnel plurirégional
FEDER Loire

Ambition: Faire du **patrimoine** naturel, culturel, architectural et paysager du bassin de la Loire et de ses affluents, un moteur de développement de l'attractivité et de la compétitivité des territoires ligériens.

Axe 3: Accompagner des démarches d'excellence plurirégionales conciliant renforcement économique et préservation de l'environnement.

Programme opérationnel plurirégional
FEDER Loire

		maquette révisée 2011	révision en cours
Axe 1	Renforcer la compétitivité ligérienne par la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire	16 600 000	13 500 000
11	Etudes et innovation dans la gestion des inondations : études préopérationnelles des risques, des enjeux par bassin versants et définitions d'actions; actions expérimentales de gestion des zones d'expansion de crues et de sur-inondations, y compris investissement en liaison avec le rôle de Villereis	3 600 000	3 600 000
12	Réduction de la vulnérabilité des activités et des territoires aux inondations	13 000 000,00	9 900 000

Bilan financier global à fin 2012

(provisoire)

Crédits utilisables (CPIER + FEDER): 92,5 M€

Crédits utilisés à fin 2012: 40 M€ (43%) , dont 8,2 M€ de FEDER

Programmation de 274 actions, pour un montant total de 61,4 M€

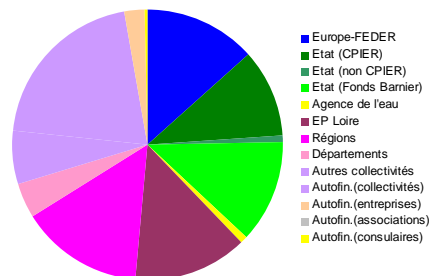
En moyenne 1 € plan Loire a généré 1,5 € d'actions

Les 8,2 M€ du FEDER ont contribué à 81 actions, d'un montant total 23,1 M€, soit un taux moyen de 36%

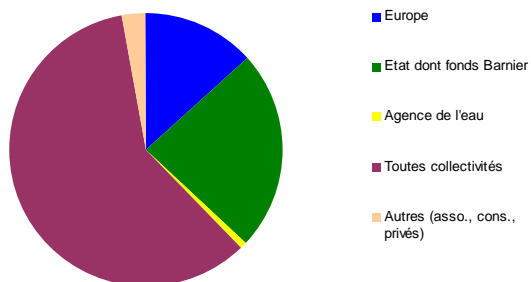
Bilan financier global à fin 2012 (provisoire)

- Pistes de réflexion pour analyser les raisons de l'emploi partiel des crédits:
 - Manque de motivation, de fonds propres, d'expertise technique, chez les maîtres d'ouvrages?
 - Méconnaissance du plan?
 - Insuffisance d'animation et d'appui technique?
 - Complexité des procédures pour obtenir des financements?
 - Saturation des équipes?
 - Autres?

Répartitions du total des financements (61,4 M€)

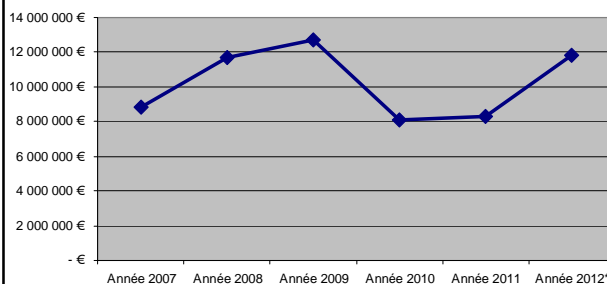


Répartition du total des financements (61,4 M€) par types de structures

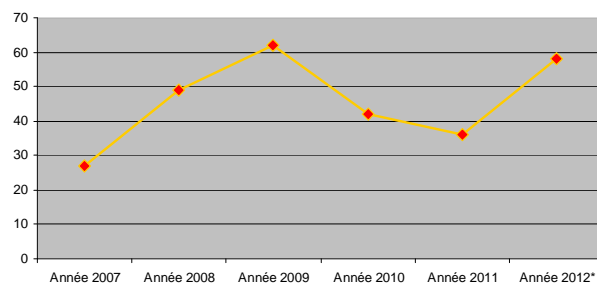


Financiers / types de structures		
Europe	8 245 537,87 €	13%
Etat dont fonds Barrièr	14 487 018,99 €	24%
Agence de l'eau	525 671,62 €	1%
Toutes collectivités	36 396 314,39 €	59%
Autres (asso., cons., privés)	1 759 503,24 €	3%
Total	61 414 046,11 €	

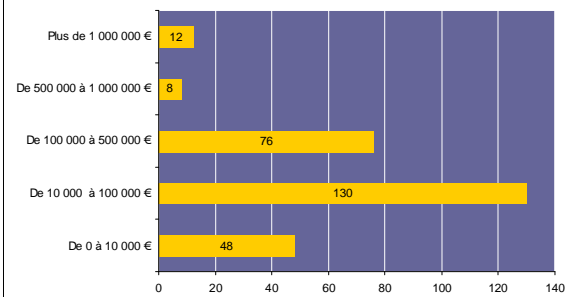
Montants annuels programmés

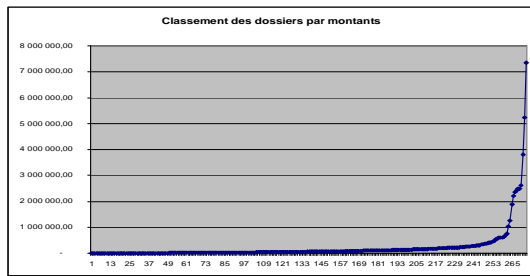


Nombre annuel de dossiers



Répartition par montants des 274 dossiers programmés





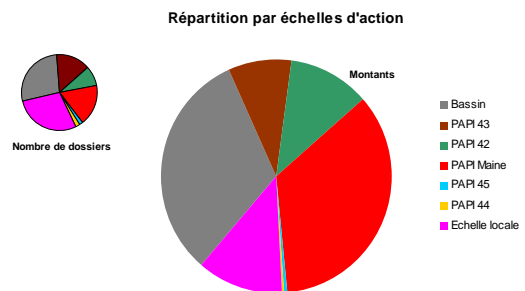
50% des montants programmés sont concentrés sur 10 dossiers

Les dossiers aux montants les plus importants

Actions	Maîtres d'ouvrage	Montants
Modernisation de 4 barrages	CG de la Sarthe	7 348 000
Réparation des vannés du barrage de Villerset	EP Loire	5 235 293
Démarche industrielle RVI-diagnostic 2ème phase	EP Loire	3 813 550
Réparation de 3 barrages	CG de la Sarthe	2 613 375
Protections locales des quartiers Australe et Heuzé au Mans	Le Mans Métropole	2 488 285
Protection d'une zone industrielle	CA du Puy-en-Velay	2 457 195
Ouvrage de ralentissement dynamique sur l'Orzon	CA Saint-Etienne Métropole	2 419 335
Démarche industrielle RVI-diagnostic 1ère phase	EP Loire	2 357 400
Travaux Barrage de Sablé-sur-Sarthe	CG de la Sarthe	2 203 842
Acquisition de biens exposés (entreprise)	CA du Puy-en-Velay	1 874 325

Répartition des dossiers par maîtres d'ouvrages			
Types de maîtres d'ouvrages	Nbre de maîtres d'ouvrages	Nbre de dossiers	Commentaires
Services de l'Etat	2	4	
Départements	4	30	15 dossiers CG 43, 11 CG 72
Intercommunalités	10	47	17 dossiers CA St Etienne, 13 CA Le Mans
Communes	44	47	
Syndicats	10	54	22 dossiers SICALA 43, 10 SMPEI
EP Loire	1	45	
Entreprises privées	21	22	
Associations	4	10	
Chambres consulaires	10	12	
Divers	3	3	
	109	274	

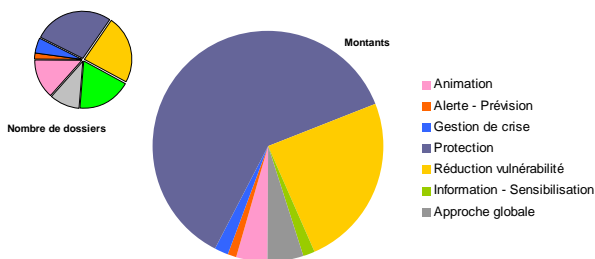
7 maîtres d'ouvrage portent près de 50% des dossiers



Répartition par échelles d'action		
	Montant	%
Bassin	19 725 150,70 €	32,12%
PAPI 43	5 514 460,98 €	8,98%
PAPI 42	7 015 887,00 €	11,42%
PAPI Maine	21 357 704,96 €	34,78%
PAPI 45	236 188,40 €	0,38%
PAPI 44	176 956,00 €	0,29%
Echelle locale	7 387 689,07 €	12,03%

Les actions de bassin et celles liées au PAPI Maine représentent chacune un tiers du total programmé

Répartition par domaines d'action



Répartition des dossiers par domaines d'action		
	Montant	%
Animation	2 750 646,83 €	4,48%
Alerte - Prévision	682 737,40 €	1,11%
Gestion de crise	1 228 158,74 €	2,00%
Protection	37 749 479,85 €	61,47%
Réduction vulnérabilité	14 906 776,06 €	24,27%
Information - Sensibilisation	1 043 735,00 €	1,70%
Approche globale	3 052 512,23 €	4,97%

Protection 61,47%
Réduction de la vulnérabilité 24,27%